

Confirmation biologique Dengue 2009

Nouvelles modalités de prise en charge des analyses spécifiques par la DSP
(01/07/09)

Phase épidémique¹

Cas suspect

Jour de maladie²

N°téléphone²

< 5^e jour de maladie

> 5^e jour de maladie

Antigène NS1 Dengue³
+/- RT-PCR Dengue³

Sérologie IgM Dengue³

¹ Début et fin déclarés par la Direction de la Santé

² Éléments **OBLIGATOIREMENT** joints à la prescription

³ **Seules les dénominations citées ci-dessus doivent être utilisées** lors des prescriptions. Ces analyses ne sont prises en charge par la Direction de la Santé que **dans le cadre d'une prescription établie par un médecin du réseau sentinelle élargi** (liste disponible : veille@sante.gov.pf). En dehors de ce cadre précis, elles seront facturées au patient : Ag NS1 Dengue: 4200 XPF / RT-PCR : 15600 XPF / Sérologie IgM Dengue : 840 XPF (20% patient)

La RT-PCR n'est prise en charge qu'à visée épidémiologique (demande express du Bureau de veille sanitaire) et pour les cas sévères ou atypiques devant un résultat négatif de l'Antigène NS1 Dengue. Les critères de gravité doivent être précisés sur la fiche de renseignement Dengue DSP/ILM.